



Section Ardèche

COMPTE RENDU DU CTL du 18/02/2013

Liminaire :

Le Ministre de l'Intérieur tente de criminaliser les grévistes et les syndicats en évoquant « des risques d'incident et les éventuelles menaces sur l'outil de production en cas de radicalisation d'un conflit ».

Dans les médias publics et privés, sont montrés du doigt tous ceux qui résistent à l'inhumaine loi du capital on les traite de « salariés voyous » !!!

Dans le monde réel, John David, jeune intérimaire d'Arcelor Mittal Liège, a perdu un oeil après un tir de flash ball drôle de façon de régler les problèmes !!!

Il faudrait que soit abordée la question de fonds plutôt que traiter les travailleurs comme des voyous....

Concernant l'accord MEDEF/CFDT qui va entraîner un assouplissement des mesures de licenciement, c'est un accord dit de maintien de l'emploi qui fait que le contrat devient supérieur à la loi..... la casse du code du travail continue !!!!

Le système financier et avec lui, les banques ont transformé l'expression « too big to fail » en « Too big for trial » c'est à dire que « Trop gros pour faire défaut » est devenu « trop gros pour être inculqué ».

Ainsi, il y a eu une absence confondante de poursuites criminelles déroulant de la crise !!!

Au niveau local, nous dénonçons de nouveau, l'absence totale de dialogue social lors de la création du pôle de contrôle patrimonial. Aucun dossier n'a été donné aux organisations syndicales (périmètre d'intervention, conditions de travail des agents,). On sait seulement que l'expérimentation doit être une réussite..... cela doit réussir, point barre !!!

De plus, les collègues de l'enregistrement subirait un 3ème déménagement en 5 ans alors qu'ils ont un retard conséquent et nous n'avons également aucune information sur ce déménagement....

Ordre du jour :

1- Compte rendu budgétaire de la DDFiP pour 2012

La dotation globale de fonctionnement de 1er niveau a baissé de 7,59% entre 2011 et 2012, passant de 2381000 € à 2203000 €.

Des économies ont été réalisées notamment sur les affranchissements, les frais de déplacement, le matériel informatique, les frais de poursuites, les fournitures et les imprimés.

2- Projet de budget de la DDFiP pour 2013

Le budget 2013 connaît une nouvelle fois une baisse importante à 2009921 € (-8,66%).... plus de 25% de baisse du budget en 3 ans !!!

Des économies sont espérées sur les fluides, le nettoyage (nouveau prestataire), les imprimés, les fournitures, les télécommunications, l'informatique, l'affranchissement

Nous avons une nouvelle fois rappelé les risques de la loi organique (LOLF) dont l'objectif consiste à orienter la gestion publique vers une culture de résultats et que les indicateurs doivent servir de signal et non d'outil.

La seule prise en compte de l'efficacité économique dénature les missions de service public .

De plus, les économies ne doivent pas être effectuées au détriment des conditions de travail des agents.

Et pourtant, compte tenu de la baisse importante des budgets depuis 3 ans, des suppressions incessantes et programmées d'emplois, nous avons des difficultés à croire les discours de nos ministres successifs qui affirment que l'amélioration des conditions de travail est une priorité à la DDFiP.....

Nous avons également abordé le problème des envois groupés notamment sur les résidences comme Tournon où il faut parfois 3 jours avant d'atteindre le seuil des 400 enveloppes. Le courrier partant le lendemain, il arrive parfois que 4 jours se soient écoulés avant le départ effectif du courrier; ce qui n'est pas normal lorsque les contribuables n'ont qu'un délai limité pour répondre à une demande (contentieux).

3 – Fiches de signalement : point d'étape

7 fiches sont remontées depuis leur mise en place mi-décembre 2012.

La DDFiP ne les a pas laissés sans suite. Il y a eu à minima une lettre envoyée à la personne ayant commis l'agression verbale et une proposition de rencontrer l'assistante sociale et/ou le médecin de prévention. Pour une fiche, il y a eu une plainte déposée.

Rappel : cette fiche est un document à remplir (par la victime ou un témoin ou un collègue de bureau) dès qu'un incident survient qu'il soit physique ou verbal. Cela peut être une altercation avec le public, la hiérarchie ou des collègues, une crise de larmes....

Elle doit être envoyée dans les meilleurs délais à l'assistant de prévention (Philippe Bastie) qui en assurera la transmission notamment aux différents acteurs de la santé dont le CHSCT.

Cette fiche nous permettra d'interroger les circonstances, d'analyser les causes et de prendre ensuite les mesures de prévention qui s'imposent.

La fiche de signalement est un outil important pour recueillir des données sur les conditions de travail et notamment sur les violences au travail (internes ou externes), données à croiser avec d'autres indicateurs.

Pensez à la remplir

http://dfp070.intranet.dgfip/agents/conditions_vie/prevention_risques/prevention_risques.htm

4 – Questions diverses

- vente de l'ex-DSF rue Serre du Serret : la vente a été finalisée en décembre (567 000 €) ce qui fait que les travaux de la DDFiP Vanel peuvent être lancés.
- Annonay : il y a actuellement une réflexion sur le regroupement de la trésorerie et du SIP/SIE. Mais il n'y a pas d'échéance, il s'agit « juste » d'une étude.

Fin du CTL à 13h15